Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/08/2026 - 32857 - 2022 B 08336 - 922 425 186 - 2AB

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025 Brut	Amort. et Dépréc.	Net	31/12/2024 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	150 000		150 000	150 000
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	150 000		150 000	150 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	232		232	
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	4 806		4 806	999
	Total de l'actif circulant (IV)	5 038		5 038	999
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	155 038		155 038	150 999

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	
(2) dont créances à moins d'un an	232

HB

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 1 000)	1 000	1 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(20 947)	(15 219)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(4 942)	(5 728)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(24 889)	(19 947)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	88 688	109 602
	Emprunts et dettes financières divers (2)	10 000	10 000
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	81 239	51 345
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	179 927	170 946
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	155 038	150 999
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(4 941,85)	(5 728,11)
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	179 927	170 946
(2)	Dont emprunts participatifs		

HB

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			2 094	2 403
	Impôts, taxes et versements assimilés			272	269
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation			2 366	2 672
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 366)	(2 672)

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 366)	(2 672)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	2 576	3 056
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	2 576	3 056
	RESULTAT FINANCIER	(2 576)	(3 056)
	RESULTAT COURANT avant impôts	(4 942)	(5 728)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	Total des produits		
	Total des charges	4 942	5 728
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(4 942)	(5 728)

(2) dont produits concernant les entitées liées
(3) dont intérêts concernant les entitées liées

2AB
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 172 Chemin du Coquillat

33850 LEOGNAN

922 425 186 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2026

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Sur cet exercice, la société a réalisé une perte de 4 941.85 euros.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

HB

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives sont favorables et la société devrait améliorer ses résultats.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025:

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 euro, contre 0 euro au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 366 euros, contre 2 672 euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (- 2 366) euros, contre (- 2 672) euros au cours de l'exercice précédent.

Le montant des salaires s'élève à 0 euro, contre 0 euro au cours de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 0 euro, contre 0 euro au cours de l'exercice précédent.

La société employait 0 salarié au 31 décembre 2025,

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort (- 4 942) euros, contre (- 5 728.11) euros au cours de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par une perte de

4 941.85 euros, contre une perte de 5 728.11 euros au cours de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025 le total du bilan de la Société s'élevait à 155 038 euros, contre 150 999 euros au cours de l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 4 941.85 euros de la manière suivante :

Affectation

- En Report à Nouveau Débiteur pour 4 941.85 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

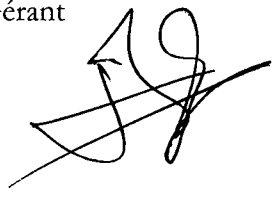
Nous allons vous présenter le rapport spécial des conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à LEOGNAN

Le 30 Juin 2026

Le Gérant



HB

2AB
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 172 Chemin du Coquillat

33850 LEOGNAN

922 425 186 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an 2026, et le trente Juin à treize heures trente, les associés se sont réunis à LEOGNAN, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Alexandre BACH, propriétaire de 999 parts,
Mademoiselle Alexia BACH, propriétaire de 1 part.

Total des parts présentes ou représentées : 1 000 parts sur les 1 000 parts composant le capital social.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

– les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
– la feuille de présence ;
– le rapport de gestion de la gérance ;
– l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
– le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
– le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

HB

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour Ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture :

– du rapport de gestion de la gérance ;
– du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 lesquels font apparaître une perte de 4 941.85 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 4 941.85 euros de la manière suivante :

Affectation

- En Report à Nouveau Débiteur pour 4 941.85 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Le Gérant

2AB
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 172 Chemin du Coquillat

33850 LEOGNAN

922 425 186 RCS BORDEAUX

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 lesquels font apparaître une perte de 4 941.85 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 4 941.85 euros de la manière suivante :

Affectation

- En Report à Nouveau Débiteur pour 4 941.85 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes.

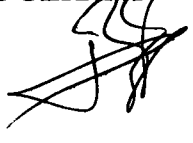
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

LE GERANT



2AB
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 172 Chemin du Coquillat

33850 LEOGNAN

922 425 186 RCS BORDEAUX

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 4 941.85 euros de la manière suivante :

AFFECTATION

- En Report à Nouveau Débiteur pour 4 941.85 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes.

LE GERANT

2AB
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 172 Chemin du Coquillat

33850 LEOGNAN

922 425 186 RCS BORDEAUX

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 4 941.85 euros de la manière suivante :

Affectation

- En Report à Nouveau Débiteur pour 4 941.85 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

LE GERANT

2AB
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 172 Chemin du Coquillat

33850 LEOGNAN

922 425 186 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2026

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES

PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Cher associé,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à LEOGNAN

Le 30 juin 2026

Le Gérant